

Délibération
n°2024.013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 12

Objet:
**Compte
administratif 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
SENOTIER Sandrine, THOMAS Corine.

Absents avec procuration :

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. NOEL Patrick

La présidence de la séance est confiée au doyen d'âge, M. CARRE
Christian, qui présente le compte administratif.

Monsieur le Maire ne devant pas participer au vote, il se retire
momentanément.

Le Président présente le compte administratif 2023 dont les résultats
s'établissent schématiquement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	1018 185,89 €	1327 561,58 €	309 375,69 €
FONCTIONNEMENT	1609 245,69 €	1805 747,50 €	196 501,81 €
	2 627 431,58 €	3 133 309,08 €	505 877,50 €

Par suite, le Président de séance propose au Conseil d'approuver le
compte administratif 2023 dressé par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2023.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 mars 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. NOEL Patrick



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 mars 2024